

COMMUNE DE CRUAS (Ardèche)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté en date du 31 Mai 2018, le Maire de CRUAS a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Par décision du 17 Mai 2018 n° E18000117/69, le Tribunal Administratif de Lyon a désigné Monsieur Jean-François EUVRARD, en qualité de Commissaire Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de CRUAS, pour une durée de trente-quatre jours, du 21 Juin 2018 au 24 Juillet 2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat de Mairie ; à savoir :

- Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
- Le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
- Le samedi de 8 h 30 à 11 h 30

M. le Commissaire Enquêteur recevra en mairie :

- Jeudi 21 Juin 2018 de 9 h à 12 h
- Samedi 30 Juin 2018 de 9 h à 11 h 30
- Vendredi 6 Juillet 2018 de 13 h 30 à 17 h
- Mardi 17 Juillet 2018 de 9 h à 12 h
- Mardi 24 Juillet 2018 de 13 h 30 à 17 h

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées :

- par courrier, jusqu'au 24 Juillet 2018 minuit (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Monsieur le Commissaire Enquêteur
MAIRIE DE CRUAS
Place René Cassin – BP N° 14
07350 CRUAS

- par voie électronique, jusqu'au 24 Juillet 2018 minuit, à l'adresse suivante : enquetepublique.plu@cruas.fr (adresse accessible à compter du 21 juin 2018)

Les informations relatives à l'enquête seront également disponibles durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune, à l'adresse suivante : www.cruas.com

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public, dès qu'ils seront transmis en mairie.